

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je crois inutile de revenir avant huit heures. Je propose donc que nous ajournions jusqu'à huit heures.

La séance, interrompue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

BILL DES SECOURS AUX CHOMEURS ET AUX CULTIVATEURS

PREMIERE LECTURE

Le bill 142, ayant pour objet d'accorder certains pouvoirs au Gouverneur en conseil en rapport avec les secours aux chômeurs et aux cultivateurs, et avec le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement au Canada est déposé par l'honorable M. Willoughby.

DEUXIEME LECTURE

L'hon. M. WILLOUGHBY propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. DANDURAND: Donnons des explications.

L'honorable M. WILLOUGHBY: La mesure relève du ministère du Travail, administré par mon distingué collègue (l'honorable M. Robertson) qui est tout désigné pour fournir ces explications.

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Les Communes viennent à peine d'adopter ce bill, dont on n'a sans doute pas distribué d'exemplaires aux honorables membres de cette Chambre. Nous en avons une idée d'ensemble, mais, si mes collègues le désirent, nous pourrions lire tout article quand nous nous formerons en comité.

L'objet du bill, comme l'indique son titre, est de permettre au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux chômeurs et aux cultivateurs de l'Ouest, pendant les vacances parlementaires. Dans l'Ouest, comme ne l'ignorent pas mes honorables collègues, il sera sans doute nécessaire de verser d'importants secours en espèces dans les campagnes, surtout en Saskatchewan. L'étendue de ces secours dépendra de ce qui se produira au cours des prochaines semaines, avant la moisson. En juin et au début de juillet, il est tombé de fortes pluies en Saskatchewan et dans d'autres régions de l'Ouest, ce qui fait espérer qu'on récoltera d'assez grandes quantités de fourrage pour le bétail. Mais il est certain que la récolte sera à peu près nulle dans une partie considérable d'une province et dans certaines zones des deux autres provinces des Prairies. Comme le chômage aussi est grave, le Gouvernement, par le moyen du bill

L'hon. M. DANDURAND.

à l'étude, veut venir en aide aux chômeurs en créant des emplois et prendre des mesures pour approvisionner les gens à qui il faudra fournir les aliments, le combustible et les autres denrées nécessaires à l'existence, l'hiver prochain.

L'hiver dernier déjà, la situation était assez difficile au Canada, par suite d'un état de choses existant dans le monde entier. Le Gouvernement a cru bon, approuvé en cela par l'autre Chambre, de demander des pouvoirs étendus pour maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans le Dominion. Tel est l'un des objets de la mesure.

Il n'est pas hors de propos de faire quelques observations sur la situation économique où se trouve le Canada depuis environ deux ans. En 1929, le chômage n'avait pas la gravité actuelle, mais dès avant le printemps de 1930, il avait causé beaucoup de souffrance. L'an dernier, le Gouvernement reçut du Parlement l'autorisation de consacrer des sommes importantes au soulagement des chômeurs durant l'hiver dernier, soit vingt millions de dollars. On s'entendit avec les provinces et des municipalités importantes pour créer de l'emploi et améliorer la situation, par un régime d'action conjointe. Il y a trois ans que la récolte manque dans l'Ouest. Par tout le pays, le prix des produits de la ferme est très bas. Quelques-unes seulement de nos industries, qu'il est inutile d'énumérer pour l'heure, ont repris de l'activité. Certaines des plus importantes, comme l'exploitation forestière, et celle du papier et de la pâte de bois, n'ont que peu fonctionné et ont mis beaucoup d'hommes à pied. Par suite de toutes ces circonstances, il faudra sans doute distribuer beaucoup plus de secours, cet hiver, que l'an dernier. Tout membre du Parlement, quelles que soient ses attaches de parti, reconnaît la nécessité de ces secours. La mesure à l'étude autorise le Gouvernement à remplir ce qu'il considère comme un devoir national.

Il n'est peut-être pas convenable de discuter longuement la motion tendant à la deuxième lecture du bill à une heure aussi avancée de la journée qui sera la dernière de la session espérons-nous. Qu'on me permette toutefois d'indiquer en passant ce qu'a produit la loi de l'an dernier laquelle autorisait des secours aux chômeurs. Plus de 300,000 personnes ont obtenu un emploi intermittent, pour des périodes variées, aux travaux entrepris de concert par le Dominion, les provinces et les municipalités à partir de l'hiver dernier, et dont les frais ont atteint \$70,836,437. La somme à employer sur les 20 millions accordés par le Parlement dépendait en une large mesure des travaux que devaient en-